

Conditions de participations aux concours

Participation:

RadioFr. organise des concours sur ses ondes, ainsi que sur sa plateforme internet. Les participants peuvent prendre part à ces concours par téléphone, par SMS ou via internet.

Participants :

Pour qu'une personne puisse prendre part à l'un des concours, elle doit être âgée de plus de 18 ans. Pour les personnes mineures, sauf dispositions contraires, le consentement de leur représentant légal est nécessaire pour participer à un concours.

Les collaborateurs/trices de RadioFr., des sociétés partenaires ainsi que les sponsors du concours en question n'ont pas le droit de participer.

RadioFr. se réserve le droit d'exclure du concours les personnes qui auront commis une violation de ces conditions de participation. Seront également exclues les personnes qui utilisent une aide non autorisée, qui tentent d'obtenir des avantages par la manipulation ou qui font des fausses déclarations sur leur personne. Enfin, RadioFr. se réserve aussi le droit d'exclure des personnes de la participation à un concours pour des raisons d'équité et d'égalité des chances.

Déroulement du concours :

A moins que des gains multiples soient prévus, chaque participant ne peut au maximum remporter qu'un seul gain. Si plusieurs participants trouvent la bonne réponse lors d'un concours, le gagnant est tiré au sort. L'animateur en question décide de la validité des réponses d'après ses connaissances et les informations dont il dispose, au plus près de sa conscience. Une décision prise dans cette situation par RadioFr. doit être considérée comme fait et ne peut en aucun cas être contestée. Le gain devient exigible dès que les résultats ont été annoncés par RadioFr. Le participant accepte expressément que la notification de son gain puisse être publiée.

Avertissement :

RadioFr. décline, dans le cadre prévu par la loi, toutes responsabilités en cas de dommage causé à des objets, des personnes ou des biens matériels, lors de la participation à un concours. De même, dans le cas où le sponsor du concours se retrouverait dans une situation d'insolvabilité, RadioFr. se dégage de toute responsabilité de livrer le gain en question.

Dispositions finales :

RadioFr. se réserve le droit de modifier en tout temps les termes et conditions du présent règlement. La juridiction compétente en cas de litige est Fribourg. Le présent règlement s'applique uniquement au droit suisse.